

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 15 MAI 2012 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, MMES C. AGUETTANT, J GUERRIER, R. TRONCY, E. VAGINET, MM J. BARTHOMEUF, P. BIDON F. BLOCH, M. BONGIRAUD, M. MOREL, M. PATAY, A. REBAUD, G. THOME

Absents excusés : JP GRANGE (pouvoir donné à Rose TRONCY), M. PATAY à partir de la question 2 (pouvoir donné à E. VAGINET)

Secrétaire de séance : J. GUERRIER

Convocation faite le : 5 MAI 2012

publiée le : 5 MAI 2012

QUESTION DE CONFIANCE

Avant l'examen de l'ordre du jour, le Maire évoque les deux derniers mails de l'association REGARD'AVENIR, l'un remettant en cause la fonction même du Maire actuel, l'autre demandant au CM de se déclarer en rupture de solidarité avec la politique menée. Le Maire éprouve un ras-le-bol de ces propos diffamatoires formulés à son encontre et à travers lui aux membres du Conseil.

Il demande au conseil municipal de lui renouveler sa confiance.

Le Maire pose la question : « faites-vous confiance à votre Maire afin qu'il poursuive le mandat que vous lui avez confié en 2008 ? ». Le vote s'effectue à bulletin secret. A 13 voix pour et 1 abstention (Bruno BALAY), le conseil municipal maintient sa confiance absolue à M. le Maire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2012 est adopté.

I – DEMANDE DE SUBVENTION FIN DE L'AMENAGEMENT (DONT SECURITE) DE LA RUE DE LA SAONE

Le Maire propose au conseil de terminer l'aménagement de la rue de la Saône (à partir du n°181 jusqu'au n°300).

Ces travaux seront effectués en 2013.

Le montant global des travaux est estimé à : 108 869 € HT (130 207,32 € TTC), réparti comme suit, et sous réserve de travaux imprévus et de coûts supplémentaires :

- Réfection chaussée et aménagements pour la sécurité : 39 471.00 € HT
- Mise en souterrain du réseau basse tension : 56 020.07 € HT
- Mise en souterrain du réseau de télécommunication : 13 377.93 € HT
- La charge des travaux d'assainissement revenant à la CCSV

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE d'accepter et de réaliser l'inscription de la dépense correspondant aux travaux au budget ; et SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une subvention au Conseil Général de l'Ain ainsi qu'auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR.

II – DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT SECURITE A L'ENTREE DE L'AGGLOMERATION AVENUE DE LA GRANDE SEIGLIERE SUR LA RD6

Le maire rappelle la délibération en date du 7 février 2012 par laquelle le conseil a décidé de procéder à la création d'un plateau surélevé et d'une chicane Avenue de la Grande Seiglière sur la RD6.

La création de ces ouvrages pour des questions de subventions interviendra en 2013. Le montant global des travaux à réaliser est estimé par le Cabinet ARPEGE à 77 160 € HT (soit 92 283,36 € TTC).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter et de réaliser l'inscription de la dépense correspondant aux frais d'étude et de maîtrise d'œuvre au budget 2012,
- DECIDE d'accepter et de réaliser l'inscription de la dépense correspondant aux travaux au budget 2013,
- ET SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une subvention au Conseil Général de l'Ain au titre du produit des amendes de police, ainsi qu'auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR.

III – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX PMR

Le Maire propose d'aménager les bâtiments communaux et la voirie pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il présente les devis correspondant aux travaux d'aménagement, dont le montant s'élève au total à 22 508.02 € HT (soit 26 919.59 € TTC), se répartit comme suit :

- Travaux dans les ERP : 16 379.02 € HT
- Travaux sur la voirie : 6 129.00 € HT

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE d'accepter de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP et de la voirie ; et SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain.

IV – CONVENTION TRAVAUX ERDF/COMMUNE – SERVICE PREVENANCE TRAVAUX

Le Maire expose au Conseil la possibilité de passer une convention avec ERDF pour la mise en place du Service Prévenance Travaux.

ERDF en tant que concessionnaire, doit intervenir régulièrement sur les réseaux électriques de distribution pour des travaux programmés. Ces interventions nécessitent généralement des coupures électriques. Un dispositif de communication adapté entre ERDF et la commune sera mis en place afin d'avertir les habitants des coupures d'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité, la signature d'une convention avec ERDF selon les termes du projet présenté.

V – URBANISME

M. MOREL présente au conseil municipal 2 DIA (déclarations d'intention d'aliéner) :

- la première Chemin de la Mulati.

- la seconde Lot. Les Erables.

Le conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

VI – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Un mécanisme de péréquation horizontale (entre collectivités de même niveau), a été mis en place par la loi de finances pour 2012 (art. 144), pour accompagner la réforme de la taxe professionnelle.

L'objectif est de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à d'autres moins favorisées.

La contribution au FPIC de la CCSV (Communauté de communes Saône Vallée) a été fixée pour l'année 2012 à 20 227 €. La CCSV a décidé de répartir librement la contribution au FPIC : à 50/50 entre les communes membres et la CCSV.

La commune de St Bernard devra verser 500,18 €.

VII – TABLEAU DE PERMANENCE DES ELECTIONS

Les permanences des élus pour la tenue du bureau de vote des élections législatives sont fixées.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – Questionnaire Associations

L'analyse par la commission association des réponses à l'enquête concernant l'utilisation des salles communales sera présentée lors du prochain conseil municipal.

B – Défibrillateur

Une formation sera donnée par le fournisseur (pour le personnel communal, les institutrices, les élus) et une formation plus complète sera dispensée par les secouristes de Jassans au mois de septembre, à laquelle les présidents des associations et la population seront conviés.

A.Rebaud est chargé de l'organisation de ces 2 manifestations

Après discussion, le conseil décide d'installer le défibrillateur dans le hall de la mairie.

C – Départ à la retraite de Mme JACQUEROUX

Un pot de départ est organisé par la municipalité et les enseignantes le samedi 16/06 à 11h à l'école.

D – Remise brevets de l'ordre national du mérite

Le vendredi 1^{er} juin à 18h à la mairie de Jassans-Riottier aura lieu la remise des brevets des récipiendaires de la médaille de l'ordre national du mérite(Rose Troncy).

E – Fête des Mères

Le samedi 9 juin à 11h à l'Espace Chabrier seront accueillis les nouveaux nés et leurs parents.

F – Manifestation du 13 mai

F. BLOCH remercie au nom de Spinos'Aventure la municipalité pour l'aide et le soutien apportés dans l'organisation de cette journée, qui a connu un grand succès. Près de

450 repas ont été servis. Pour J. BARTHOMEUF, l'organisation de cette manifestation était remarquable.

G – Travaux

J. BARTHOMEUF indique que les travaux de rénovation du logement rue du Stade ont commencé.

Les ralentisseurs vont être installés fin mai (un rue du Stade et deux Chemin de la Bruyère).

H – SBI juin

M. BONGIRAUD indique que le SBI annuel sortira à la mi-juin.

I – Site web de la commune

M. BONGIRAUD signale que le site internet de la commune est très bien vu, et très bien positionné sur les sites de l'AMF (Association des Maires de France).

J – SMICTOM

A. REBAUD présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale du SMICTOM :

- un nouveau système d'accès aux déchetteries sera mis en place, à compter du 1^{er} mai 2012 une carte à puce sera nécessaire, elle remplacera la carte orange.
- La Recyclerie permet de récupérer près de 200 tonnes /an d'objets.
- La nouvelle déchetterie des Bruyères a coûté au total : 628 958 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.
